

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 8 septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Treffléan, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLÉ, Maire.

**Présents** : Patrick HOUTEKIER, Bénédicte BARRE-VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Virginie LE JULE, Nadine MIGNOT, Maryvonne DOS SANTOS, Jean-François BRETON, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Nathalie LAUNAY

**Absents** :

Monsieur Sébastien MOULIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick HOUTEKIER  
Emilie MACE, Fabrice ROSOLI, Anthony LE BOT

**Secrétaire de séance** : Nadine MIGNOT, sur demande de Monsieur Le Maire, après refus de M. Didier LE DERFF et de Mme Nathalie LAUNAY

Le conseil municipal démarre à 20 h 30

**I - Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent**

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 2 juin 2016 est approuvé.

**II – Décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire**

Maison médicale : le marché de maîtrise d'ouvrage déléguée a été confié à EADM pour un montant de 40 500 € HT

**III – Point sur la borne électrique**

Monsieur Patrick HOUTEKIER explique les différentes situations si l'on déplace l'installation prévue actuellement, à savoir, sur le parking face au bar.

Patrick HOUTEKIER précise que dans tous les cas de figure la dépose de la borne, dans l'état actuel, se soldera par une dépense pour la commune comprise entre 1 500 € et 2 000 € pour le démontage et la remise en l'état. Le coût est fonction de la distance avec le réseau existant.

Patrick HOUTEKIER fait part des trois hypothèses possibles :

- *Installation de la borne électrique sur le parking en face de la Mairie et du Médecin* : inconvénients : peu visible, coût de l'extension entre 5 000 € et 7 000 € si l'on inclut le coût de l'extension, à la charge de la commune et les frais de démontage et de remise en état.

- *Installation de la borne sur le parking du Devehat* : inconvénients : peu visible, excentré et éloignée par rapport aux commerces, non-respect de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (l'ADEME demande d'y porter une attention particulière), frais de démontage et de remise en état pour un coût de 1 500 € à 2 000 €.

- *Installation de la borne à une autre place sur le parking existant* : inconvénients : Vannes Agglo demande de respecter une distance minimale de 3 mètres par rapport aux containers semi-enterrés, frais de démontage et de remise en état, 1 500 € à 2 000 €, même si l'on reste sur le même parking et difficile de créer les 4 à 5 places de parking supplémentaires envisagées ! Par contre, possibilité de branchement pour les commerçants ambulants et les manifestations diverses.

Patrick HOUTEKIER termine son exposé en proposant de conserver la place actuelle, mais de n'occuper qu'une seule place de parking.

Après un débat très houleux, Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur la question suivante : Etes-vous pour conserver la borne devant le café ?

Après un vote à bulletin secret, 6 pour, 9 contre et 1 blanc, le conseil municipal émet un avis favorable pour le déplacement de la borne. Cette question sera étudiée dans le cadre de la commission travaux.

#### **IV - Rapport d'activité 2015**

Madame Bénédicte BARRÉ-VILLENEUVE présente le rapport d'activité 2015 de Vannes Agglo, que chaque conseiller municipal a reçu, par mail, en même temps que sa convocation. Le rapport est commenté par Bénédicte BARRÉ-VILLENEUVE qui reprend les différents points abordés, en apportant des précisions. Les thèmes abordés sont : territoire et population, éléments financiers, territoire, économie, mobilité cadre de vie, solidarités, environnement.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport

#### **V - SIAEP Presqu'île de Rhuys : rapport sur le prix et la qualité des services en eau potable et assainissement 2015**

Patrick HOUTEKIER est en charge de cette présentation du rapport sur le prix et la qualité des services en eau potable et en assainissement 2015.

Il commente les grandes lignes, apporte quelques précisions sur ces rapports expédiés par mail, avant le Conseil municipal, à chaque conseiller.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport

#### **VI – Loyer de l'ex-bibliothèque**

M. le Maire rappelle que lors du conseil du 7 avril dernier, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la proposition de location de l'ex bibliothèque, cadastrée ZD 128p – rue du Delan.

Afin de répondre aux futurs locataires, il est nécessaire de déterminer le loyer et de prévoir l'établissement d'un bail à titre précaire de ce local.

Au regard des loyers déjà pratiqués par la commune, le montant du loyer serait de 365 € pour environ 58 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'établir un bail à titre précaire de 23 mois et de fixer le loyer à 260 € pendant trois mois puis 365 € à partir du 4<sup>ème</sup> mois.

Le conseil municipal, après délibération, décide par 12 voix pour, 4 abstentions (Anne-Catherine Desjardins, Didier Le Derff, Nathalie Launay, Jean-François Breton), 0 contre,

- décide d'établir un bail précaire de 23 mois moyennant un loyer mensuel comme indiqué ci-dessus payable par avance le 5 de chaque mois à Monsieur le Trésorier Municipal.

- précise qu'une caution d'un montant égal à un mois de loyer sera demandée.

- précise que le bail à titre précaire sera établi par SCP VIVIEN, Notaire à Elven et que les frais en résultant seront pris en charge par moitié entre les parties.

- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

\*\*\*\*\*